Commune de
Blonay - Saint-Légier

CONSEIL COMMUNAL

Blonay, le 30 septembre 2022

Préavis N° 21-2022 concernant le rapport de gestion et comptes 2021 de la Commune de Blonay

EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Blonay – Saint-Légier du 27 septembre 2022 présidée par Monsieur Yves Filippozzi, président.

Le Conseil communal de Blonay - Saint-Légier,

vu le préavis N° 21-2022,

ouï la commission chargée de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

a accepté à l'unanimité (66 oui, 0 voix contraire et 1 abstention), le point 1 des conclusions du préavis municipal, à savoir :

- D'approuver, tels que présentés, les comptes de la Commune de Blonay et ceux de l'Etablissement primaire et secondaire de Blonay – Saint-Légier-La Chiésaz ;

a accepté à l'unanimité (67 oui, 0 voix contraire et 1 abstention), le point 2 des conclusions du préavis municipal, à savoir :

- De donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'exercice 2021 ;

Ainsi délibéré et voté en séance du Conseil communal du 27 septembre 2022.

LE BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le président — La secrétaire

CONSEIL COMMUNAL DE BLONAY - SAINT-LÉGIER

Yves Filippozzi — Ariane Wunderli